

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2018-17

N° 001714 SG/DRECV

RAR 2C 109 340 1102 7

Saint-Denis, le 73 JUIL 2018

Les Terrasses de Bauhinias
Monsieur Bruno FONTAINE
54 chemin Maxime Rivière
ZA La Cafrine
97410 Saint-Pierre

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir par courrier en date du 22 mars 2018, un dossier de déclaration établi en trois exemplaires au titre du code de l'environnement, concernant la viabilisation du lotissement « les Terrasses de Bauhinias » situé sur le territoire de la commune de La Possession.

Par courrier du 04 avril 2018, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-33 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de La Possession.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

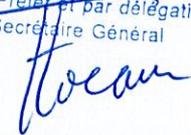
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- sous-préfecture de Saint-Paul

Affaire suivie par :

Deal Seb : M. Pascal CREPET
Tel : 02 62 40 26 29
pascal.crepet@developpement-durable.gouv.fr
Préfecture :
Mme Talia CURUKSU
Tél. : 0262 40 76 33
talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric JORAM